



## ■ Définition

Une " Ville vélotouristique " est une collectivité territoriale qui offre aux pratiquants du vélo un accueil, des services et des équipements adaptés à la pratique du cyclotourisme. Elle met également en place des animations et des manifestations autour du vélo.

La "Ville vélotouristique" est conventionnée par la Fédération française de cyclotourisme (FFCT).

## ■ Pourquoi ce label ?

Depuis ces dix dernières années, la pratique du vélo en France a très considérablement évolué : plus jeune, plus féminine, touchant des publics plus larges.

Avec 24 millions de pratiquants réguliers, soit 42% des français de plus de 4 ans, le vélo est devenu la première activité physique et sportive des français avec un impact positif sur la santé dont les effets sont capitalisables par une diminution des maladies cardio-vasculaires, du diabète et de l'obésité.\*

Même si la France est considérée comme la première destination du tourisme à vélo en Europe\*, particulièrement pour l'itinérance, il reste encore un potentiel à développer.

Le concept de " Ville vélotouristique " a été lancé sous l'égide du Comité de promotion du vélo (CPV) qui rassemble l'ensemble des acteurs majeurs du cycle en France. La ville de Créon (33), adhérente du Club des villes et des territoires cyclables, a été désignée " Ville vélotouristique " en 2007.

Aujourd'hui la Fédération française de cyclotourisme met en place le label " Ville vélotouristique " qui permet de valoriser les actions des territoires s'engageant pour le développement de la pratique du tourisme à vélo.

La Fédération française de cyclotourisme propose ainsi d'accompagner les collectivités pour l'aménagement d'équipements sécurisants, l'accueil des touristes à vélo, et l'animation de leur territoire.

## ■ Qui peut devenir " Ville vélotouristique " ?

Les collectivités territoriales :

- \* une commune,
- \* un Établissement public de coopération intercommunale (communauté d'agglomérations, communauté de communes, communauté urbaine,...).

## ■ Les avantages du label

Le label permet à la ville d'apporter aux pratiquants des infrastructures et des animations adaptées à la pratique du cyclotourisme.

**Une reconnaissance immédiate**

- \* Le label " Ville vélotouristique " permet à la collectivité de se démarquer avec la mise en valeur de leurs actions pour le développement de la pratique cycliste, urbaine, utile et de loisir.

**Une garantie de qualité**

- \* Le label " Ville vélotouristique " permet d'obtenir la caution de la Fédération française de cyclotourisme, gage de qualité pour les différents publics de pratiquants.

**Une appartenance à un réseau dynamique**

- \* Le label " Ville vélotouristique " permet à la collectivité d'intégrer un réseau d'échanges. Ce fonctionnement accompagne le développement qualitatif de chaque "Ville vélotouristique".

**Un développement touristique accru**

- \* Le label " Ville vélotouristique " permet de mobiliser les différents acteurs locaux (collectivité, associations, clubs,...) autour d'initiatives d'animation du territoire avec le développement de randonnées, de visites touristiques en périodes estivales et/ou scolaires.

## ■ Les apports de la FFCT

La Fédération française de cyclotourisme s'engage à :

- \* apporter sa notoriété et son savoir-faire par son réseau de 3 200 clubs, 122 000 adhérents et l'organisation de ses 4 500 randonnées annuelles,
- \* assurer la promotion nationale de la ville labellisée par différents moyens de communication (site Internet [www.ffct.org](http://www.ffct.org), communiqués de presse, salons, insertion publicitaire dans la presse spécialisée des collectivités territoriales),
- \* conseiller la ville pour la mise en place de nouveaux services ou équipements,
- \* valoriser la ville auprès des partenaires institutionnels,
- \* communiquer avec les responsables des " Villes vélotouristiques " afin de partager les différentes expériences,
- \* contribuer à l'animation de la ville avec ses structures déconcentrées (clubs, comités départementaux et ligues).

**Une signalétique spécifique**

- \* Visuel spécifique de signalisation identifiant le label aux entrées de la (ou des) ville(s).
- \* Une signalétique sur chaque point d'accueil (autocollant + vitrophanie).

**Une promotion dynamique et ciblée auprès des pratiquants**

Grâce à son réseau associatif, la FFCT offre la possibilité aux villes labellisées de s'exprimer dans des documents de promotion et de figurer sur les événements participatifs de la Fédération :

- \* possibilité d'insertion publicitaire dans le magazine mensuel *Cyclotourisme* (26 000 abonnés et réseau de distribution auprès des 3 200 clubs affiliés),
- \* présence sur un stand lors de la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme (le plus grand rassemblement annuel européen de cyclotourisme avec 15 000 participants sur 10 jours),
- \* promotion sur le stand FFCT lors des différents salons,
- \* visibilité sur le site Internet [www.ffct.org](http://www.ffct.org)

## ■ Comment obtient-on le label ?

- \* Adresser votre demande à la Fédération, accompagnée de la fiche de renseignements.
- \* Joindre à la demande des informations complémentaires permettant d'apprécier votre candidature (fiches circuits, plans, photos des aménagements cyclables...).
- \* Une première expertise sera réalisée sous 30 jours à compter de la réception de votre dossier.
- \* Si avis favorable, une visite technique sera programmée. Si avis réservé, un complément d'informations vous sera demandé.

Au terme de la visite technique et après avis favorable de l'expert désigné par la FFCT, le label sera décerné pour 3 ans.

## ■ Participation financière

La collectivité participe aux frais de mise en place, de fonctionnement et de développement du label " Ville vélotouristique ". Cette participation financière est établie en fonction du nombre d'habitants dans la collectivité :

Nombre d'habitants	Participation annuelle
< 5 000 habitants	500 € par an
5 001 à 20 000 habitants	1000 € par an
20 001 à 50 000 habitants	1500 € par an
> 50 001 habitants	2000 € par an



Dans les villes,  
vélo rimera avec mobilité quotidienne, usage utilitaire,  
tourisme et loisir urbain.

Dans les territoires ruraux,  
vélo rimera avec véritable projet touristique !

Fédération française de cyclotourisme  
Contact : Marie-Claire Davila  
Tél. : 01 56 20 88 80  
mcdavila@ffct.org



Un label de la Fédération française de cyclotourisme

Devenir

# Ville vélotouristique

une opportunité pour votre collectivité !

Fédération française de cyclotourisme

12, rue Louis Bertrand 94207 Ivry-sur-Seine Cedex  
Tél. : 01 56 20 88 88 Fax : 01 56 20 88 99  
info@ffct.org - www.ffct.org



Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978  
Agréée du ministère de la Santé et des Sports depuis le 30/11/1964  
Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991  
Délégation par l'État pour l'activité "Cyclotourisme" depuis le 4/04/2006

La pratique du vélo est en plein essor et le nombre d'adeptes ne cesse de croître.  
Ses avantages sont multiples et chacun a sa raison d'en faire usage.

Le vélo est une chance pour la collectivité et pour chacun des usagers.

Actuellement, le vélo est moins considéré comme mode de transport que comme activité sportive ou de loisirs. Sa pratique, associée au bien-être, est perçue comme la garantie d'une bonne santé.

À la fois mode de déplacement équilibré (pour l'environnement et la circulation) et pratique de loisir, le vélo fait l'unanimité auprès des Français : 55 % d'entre eux pensent que parmi tous les modes de déplacements, le vélo est celui qui va le plus se développer en ville dans les années à venir. Cette perspective nous permet d'envisager l'avenir avec optimisme d'où notre forte conviction de créer un label au service du développement durable.